

Pour un organe syndical unique en Suisse romande

Autor(en): **Schürch, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **10 (1918)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.08.2017**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-383222>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
 Pour l'Étranger: Port en sus
 Abonnem. postal, 2) cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
 Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o
 Imprim. de l'Union, Berne
 o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Pour un organe syndical unique en Suisse romande	77	5. Société coopérative suisse pour la culture maraichère	80
2. Questions économiques	78	6. Mouvement coopératif	81
3. Les offices de salaires	79	7. Action de secours aux chômeurs	81
4. Une grève d'employés de banques	79	8. Dans les fédérations syndicales	83
		9. Mouvement syndical international	84

Pour un organe syndical unique en Suisse romande

De tous les moyens d'éducation populaire, le journal est certainement le plus puissant. On ne conçoit pas de grands mouvements d'idée sans l'appui d'une presse bien organisée. Ceux qui de tout temps, depuis l'invention de l'imprimerie, ont voulu gagner l'opinion publique à leurs idées, se sont servis de cette arme.

Les courants d'opinion les plus justes, les plus altruistes, les plus vrais ont trop souvent de la peine à pénétrer les masses, parce que ceux qui les professent n'ont pas toujours l'avantage de posséder un organe suffisamment répandu.

Pour s'en convaincre, il faut voir ce qui se passe autour de nous! Pourquoi le mouvement ouvrier est-il puissant dans telle région, dans telle ville, alors qu'ailleurs il est d'une faiblesse extrême, malgré un développement industriel identique? C'est que l'on a travaillé ici avec méthode et persévérance, tandis que là, ces qualités firent défaut. Ici, l'on a su créer immédiatement un organe socialiste que tous les militants s'évertuèrent à répandre au prix de très grands sacrifices; tandis qu'ailleurs on lança trop vite le manche après la cognée. Le tirage d'un journal politique indique le degré de puissance du parti qui le possède; ceci s'applique particulièrement à la presse ouvrière.

Un des premiers gestes des organisations syndicales à leurs débuts, fut de créer un lien par la publication d'un journal, que chaque adhérent devait recevoir gratuitement. Il était destiné à renseigner le syndiqué sur les principaux événements de son organisation; l'encourager à contribuer à son développement; l'instruire sur le grand mouvement de solidarité ouvrière; expliquer les phénomènes sociaux et lui donner ainsi, par ce moyen, une conscience de classe. Ce but a-t-il toujours été atteint? Personne n'oserait le prétendre. Tous les comités centraux se plaignent

de ne pouvoir vouer à la rédaction de leurs journaux, le temps nécessaire. Les secrétaires sont partout surchargés de besogne. Obligés de parcourir le pays et répondre au plus pressé, leur travail rédactionnel en souffre et l'excellent outil que devrait être le journal, manque ainsi son but.

Mais, la situation s'aggrave encore en Suisse romande par le fait que les fédérations ne peuvent pas toutes mettre à la disposition de leurs collègues de langue française, un journal complètement rédigé en cette langue. La plupart éditent des journaux en allemand et réservent quelques colonnes de texte français pour les communications à faire aux syndiqués romands. Il ne peut être question, dans ces conditions, de parler d'éducation et le mouvement ouvrier romand en pâtit, personne ne le contestera.

Il faut donc réagir, et en Suisse romande particulièrement, parce que c'est là que le plus grand effort doit être donné en ce moment pour créer un mouvement sérieux et bien uni. Il faut la sortir de son isolement et y former des cohortes syndicales instruites et consciencieuses de leurs tâches. On n'y parviendra que par un travail d'éducation méthodiquement organisé dont le journal serait la base.

Trop d'efforts sont actuellement dispersés sans profit. La Suisse romande ne manque pas de militants capables de donner à un journal une grande variété d'articles intéressants et instructifs.

Un journal bien fait serait apprécié par ceux auxquels il est destiné; c'est bien ce que l'on doit rechercher en premier lieu. Que les satisfaits songent à ceux qui reçoivent un journal avec trois quarts de texte allemand et dont les quelques lignes françaises ne sont souvent qu'une mauvaise traduction de l'allemand ou une copie prise au hasard dans un autre organe; quand ce n'est pas un simple procès verbal succinct d'une délibération de Comité central. La solidarité

ouvrière doit engager les syndiqués les mieux partagés, à comprendre les besoins de leurs camarades et à faire joyeusement le sacrifice d'une habitude; car, il ne s'agit que de cela.

D'après notre projet, l'ouvrier métallurgiste ou horloger recevrait un journal identique au sien; le titre seul serait modifié. La dernière page pourrait contenir les nouvelles des sections avec les offres et demandes d'ouvriers. Les annonces-réclames disparaîtraient peut-être, ce qui ne serait pas un mal.

Les typographes ne verraient pas de grands changements, leurs affaires particulières seraient traitées en quatrième page et tous les syndiqués romands auraient le grand avantage de bénéficier des excellents collaborateurs du *Gutenberg* dans les trois premières pages traitant les questions d'ordre général. Il en serait de même pour les lecteurs du *Tramway romand* et du *Journal des chemins de fer*. Tandis que les syndiqués des autres fédérations pourraient ainsi, par ce moyen, lire un journal intéressant, rédigé entièrement en français et capable de les instruire.

Les lecteurs de ce journal unique auraient des articles variés comme nous le disons plus haut, puisque les meilleures plumes ouvrières romandes y collaboreraient par des articles originaux. Les idées échangées par les militants de toutes les fédérations intéressées seraient d'un grand profit pour chacun. Ils apprendraient à se connaître mieux. L'unité du mouvement ouvrier romand y gagnerait, et par lui tout le mouvement ouvrier suisse.

La question est actuellement posée. Les militants syndiqués réunis aux conférences de Bienne et de Lausanne, furent unanimes à l'admettre en principe.

A l'unanimité également, la Commission syndicale suisse en approuva l'idée et chargea le secrétariat d'en poursuivre la réalisation. Ce projet aboutira certainement, si chacun veut bien se placer au-dessus de toute préoccupation personnelle pour n'envisager que la prospérité de l'organisation ouvrière dans son ensemble.

Ch. Schürch.



Questions économiques

Une coopérative suisse de navigation. —

La joyeuse utopie qui donna lieu à tant de plaisanteries, la marine suisse, est en voie de réalisation. La difficulté de se procurer les vaisseaux nécessaires au transport de marchandises à destination de la Suisse, a conduit à la création d'une coopérative de navigation, avec un capital de 100 millions, dont 50 millions souscrits par la Confé-

dération. Les autres parts sont souscrites dans les milieux de la S. S. S. La Confédération doit posséder la majorité absolue dans le conseil d'administration.

Le tonnage obtenu par cette société doit être de 105,000 tonnes brutes, dont 88,000 utilisables, contre 50,000 que la Confédération a actuellement à sa disposition. Reste à savoir si ce tonnage sera réellement disponible ou si de puissants capitalistes ne l'auront pas déjà accaparé.

Pour se procurer les fonds nécessaires, ainsi que les sommes qu'il lui faudra pour se procurer, d'autre part, du tonnage, on projette, au Palais fédéral, l'émission d'un emprunt de ravitaillement national, sous forme de bons du trésor à courte échéance. Les bons seraient émis par les banques, contre une commission et procureraient en un ou deux ans à la Confédération les moyens financiers dont elle a besoin.

La question des pommes de terre. — La manière dont la répartition des pommes de terre se fait cette année ne répond pas plus que celles de l'année dernière aux besoins des consommateurs. Aux protestations de la classe ouvrière contre la minime quantité requise des producteurs, on opposa la mauvaise récolte. Cependant le secrétaire des paysans lui-même reconnu que la récolte ne fut pas aussi mauvaise qu'on le supposait et c'est en raison de la mauvaise récolte prévue que des prix extraordinairement hauts furent fixés! Le Conseil fédéral laisse entrevoir aux consommateurs une nouvelle ration pour le printemps. Pourra-t-il tenir sa promesse, la question se pose.

Pour les ayants droit aux prix réduits, le Conseil fédéral prend à sa charge les deux tiers de la différence excédant le prix de 20 fr. les cent kilos, si les communes et les cantons prennent l'autre tiers à leur charge. La part de la Confédération doit être d'au moins fr. 2.67.

Il est absurde d'empêcher la vente directe du producteur aux particuliers. Cette mesure, strictement observée par certains cantons, a permis d'augmenter le prix de ce produit de 40 %.

La question du pain. — La répartition insuffisante du pain se fait toujours plus sentir dans les milieux ouvriers, et d'autant plus à cause de la rigueur observée dans la remise de la carte supplémentaire. Le Conseil fédéral, auquel cette situation intenable fut soumise, a promis de faire tout ce qui lui sera possible pour augmenter l'importation des céréales, afin d'être à même de doubler la ration actuelle.

Le Conseil fédéral a en outre décidé d'augmenter de 2 centimes sa subvention aux ayants droit aux prix réduits, dans la pensée que les cantons et les communes accorderont aussi une subvention de 1 centime.